



Allocations familiales

Par Claire180780

Bonjour, je suis divorcée du père de mes deux enfants et perçois 138? d'allocations familiales.
Je viens de me remarier. Est ce que je vais perdre le bénéfice de mes allocations alors même que mon mari n'est pas le père de mes enfants ?

Bien cordialement,

Par ESP

Bonjour
Plutôt que de chercher pour recopier, toutes ces infos étant disponibles sur votre site de la CAF, que je vous invite à visiter.

Un autre lien
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13213>